

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022 à 18H30, au Manège de Brack à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian CLAIROTTE (suppléant de Monsieur Bruno CHEVAUX) a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 71
 Nombre de procurations : 5
 Nombre de votants : 76
 Date de la convocation : 14 septembre 2022
 Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE	Monsieur Daniel GERMOND	Monsieur Mohamed MBITEL
Madame Patricia ANTOINE	Monsieur Denis GINDRE	Monsieur Olivier MEUGIN
Monsieur Daniel BERNARDIN	Monsieur Gérard GINET	Monsieur Dominique MICHAUD
Monsieur Jean-Luc BONIN	Madame Isabelle GIROD	Monsieur Olivier MEUGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Nicolas GOMET	Monsieur Dominique MICHAUD
Monsieur Gabriel BREMOND	Madame Justine GRUET	Monsieur Cyril MILLIER
Madame Séverine CALINON	Monsieur Bernard GUERRIN suppléé par	Madame Maryline MIRAT
Madame Aline CALLEGHER	Monsieur Pierre PONARD	Monsieur Christophe MONNERET
Monsieur Stéphane CHAMPANHET	Monsieur Hervé GUIBELIN	Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON
Monsieur Jean-Paul CHAPIN	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Joël PANNAUX
Monsieur Gérard CHAUCHEFOIN	Monsieur Ako HAMD AOUI	Monsieur Emeric PAUVRET
Monsieur Christophe CHAUTARD	Madame Nadine HERRMANN	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Bruno CHEVAUX suppléé par	Monsieur Maurice HOFFMANN	Madame Annie PERNOUX
Monsieur Christian CLAIROTTE	Monsieur Philippe JABOVISTE	Monsieur Hervé PRAT
Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Patrick JACQUOT suppléé par	Monsieur Jean-Michel REBILLARD
Monsieur Jean-Pierre CUINET	Madame Sandrine KEDZIORA	Madame Christine RIOTTE
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Madame Laetitia JARROT-MERMET	Monsieur Jean-Claude ROBERT
Madame Françoise DAVID	Monsieur Georges JEANNEROD	Monsieur Jean-Yves ROY
Madame Isabelle DELAINE	Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Thomas RYAT
Madame Catherine DEMORTIER	Madame Céline LABOUROT	Monsieur Emmanuel SAGET
Monsieur Alain DIEBOLT suppléé par	Monsieur Jacques LAGNIEN	Monsieur Pascal SANCEY
Monsieur Alain NOIROT	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Alexandre DOUZENEL	Monsieur Jean-Luc LEGRAND	Madame Hélène THEVENIN
Madame Frédérique DRAY	Madame Joëlle LEPETZ	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Isabelle MANGIN	Monsieur Patrick VIVERGE
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Sylvette MARCHAND	
Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Agnès MATHIOT	

Conseillers absents ayant donné procuration :

Madame Patricia ANTOINE à Madame Isabelle MANGIN (jusqu'à GD92/22)
 Monsieur Mathieu BERTHAUD à Monsieur Jacques PECHINOT
 Madame Justine GRUET à Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir GD108/22)
 Monsieur Mohamed MBITEL à Madame Maryline MIRAT (jusqu'à GD96/22)
 Monsieur Fabien RIGAUD à Monsieur Christophe MONNERET
 Monsieur Paul ROCHE à Madame Sylvette MARCHAND

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

Monsieur Philippe BLANCHET	Monsieur Olivier LACROIX
Madame Séverine CALINON (GD89/22 à GD92/22)	Monsieur Christian MATHEZ
Monsieur Nicolas GOMET (GD107/22)	Monsieur Emmanuel SAGET (GD89/22 à GD97/22)
Monsieur Olivier GRUET	Monsieur Grégory SOLDAVINI
Madame Micheline HENRY	Monsieur Pierre VERNE
Madame Cyriel JEANNEAUX	

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 juin 2022

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

- 1 Remplacement de représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- 2 Modification du Règlement intérieur du Conseil Communautaire
- 3 Renouvellement de la convention de mandat pour la gestion de « LOCODOLE » avec la SPL HELLO DOLE
- 4 Acquisition du matériel technique appartenant au SIVOS de Rochefort-sur-Nenon
- 5 Adhésion de la commune de Tavaux au dispositif « Centralités rurales en région » de la Région Bourgogne Franche-Comté
- 6 Garantie d'emprunt accordée à Néolia pour le financement de la réhabilitation de 40 logements rue Marquiset à DOLE – Prêt n°131836
- 7 Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la création de 18 logements dans la résidence jeunes Saint-Jean à DOLE – Prêt n°138084
- 8 Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de plusieurs ensembles immobiliers situés à Dole – Prêt Banque Populaire - Annule et remplace la délibération n° GD49/22
- 9 Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC – Modalités de répartition du prélèvement 2022
- 10 Fixation du produit 2023 de la taxe GEMAPI
- 11 Convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le soutien à l'aéroport de Dole-Jura
- 12 Convention de partenariat avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté relative au droit de reprise du Fonds régional d'avances remboursables « Consolidation de la trésorerie des TPE » (FARCT)
- 13 Reversement du produit d'une cession de terrain IDMM à la Ville de Dole
- 14 Acquisition de terrain au Groupe APRR / AREA
- 15 Acquisition de terrains à Madame et Monsieur PERDRIZET à Damparis
- 16 Cession complémentaire de terrain à la société Motos Box 39 – Les Grandes Epenottes - Dole
- 17 Cession de parcelles avec bâtis à Monsieur MATHIEU Thomas – Commune de Damparis
- 18 Cession de terrain à Madame NOIROT Chantal – Commune de Damparis
- 19 Cession de terrain à la Ville de DOLE pour l'implantation d'une chaufferie biomasse
- 20 Programmation d'une étude pré-opérationnelle en centre-ville de Dole - financement
- 21 Amélioration de l'habitat privé – Attribution d'aides
- 22 Logement privé - Aides pour la rénovation énergétique et la lutte contre l'habitat indigne
- 23 Logement social public – Octroi d'agréments et de subventions au titre des aides à la pierre
- 24 Exonération des commerces et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale gros producteurs – Année 2023
- 25 Inscription d'un chemin rural au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)
- 26 Mise à disposition de parkings pour équipement en panneaux photovoltaïques – Signature CODP
- 27 Modification du règlement de prêt des minibus

M. le Président : Bonsoir à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance, en remerciant le maire de Dole de nous inviter dans sa commune pour ce Conseil Communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Il me revient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Nous proposons, dans l'ordre alphabétique, Bruno CHEVAUX d'Aumur, ou plutôt son suppléant Christian CLAIROTTE que je remercie.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 23 juin 2022

M. le Président : Je vous propose ensuite d'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 23 juin dernier, à moins que vous ayez encore des observations à formuler. Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 23 juin 2022.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je vous fais part des décisions du Président que vous avez eues dans votre dossier. Vous avez :

- pour les Ressources Humaines :
 - la mise à disposition de personnel au CE INOVYN de Tavaux, la convention se poursuivant ;
 - la création d'un poste dans le cadre du CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) à titre d'aide-magasinier ;
- des contrats de prêt pour le transfert de la compétence Assainissement (394 000 euros) ;
- un avenant au marché de travaux pour la signalisation sur la voie verte auprès des Signaux GIROD (25 000 euros) ;
- une convention d'autorisation d'occupation pour le bureau au 2^e étage à l'association du Pays Dolois, convention d'après laquelle nous facturerons dorénavant un loyer de 160 euros par mois ;
- la création d'un poste de secrétaire de mairie ;
- pour les Actions Éducatives, un aménagement du self des enfants à l'école Wilson avec la société MICHAUD.

Vous avez ensuite un marché pour l'aménagement de terrains familiaux et la construction de 3 modules. Il s'agit des terrains familiaux que nous installons au Tumulus. Vous avez les 4 lots dans votre dossier. Vous avez également les conventions d'accueil d'un bénévole au sein du service Lecture Publique, conventions d'usage que nous poursuivons. Ce sont les prises en charge des frais de déplacement.

En ce qui concerne le marché d'aménagement d'un parking de covoiturage à Authume, vous avez :

- l'avenant n° 1 avec SJE pour 31 000 euros ;
- un transfert de crédit suite à une erreur de TVA, sans incidence financière, mais il faudra demander aux services ce qu'il s'est passé ;
- une convention d'autorisation de pose et de raccordement d'équipement de vidéoprotection avec C&K COMPONENTS pour mettre sous vidéosurveillance la zone du Tumulus ;
- la création de 2 postes d'agents de médiathèque et d'animation.

Il y a ensuite des décisions sans incidence financière. Ce sont toutes les conventions avec les clubs pour l'utilisation de certains équipements, notamment Talagrand.

Concernant le marché d'accompagnement et de préparation à la certification des comptes, nous poursuivons avec la société MAZARS Bourgogne-Franche-Comté (avenant n° 2). Nous avons également une convention d'hébergement et d'animations avec Christophe ETEMADZADEH.

S'agissant des décisions prises avec le Bureau Communautaire, vous avez :

- la mise à disposition d'ateliers pour le Centre d'Activités Nouvelles (CAN), décisions d'usage ;
- le partenariat avec les établissements scolaires dolois pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation, dont nous avons déjà délibéré ;
- la modification du tableau des effectifs avec les mises à jour que nous faisons régulièrement.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises tant par le Président que par le Bureau ?

M. HAMDAOUI : J'ai une question concernant la première décision. À quoi correspond la mise à disposition de personnel au CE d'INOVYN ?

M. le Président : C'est une ancienne convention qui se poursuit depuis 2015 ou 2016. Lorsque nous avons racheté le CE Solvay à Tavaux, il restait du personnel qui y était rattaché. Or ce personnel n'avait pas les mêmes règles statutaires que nos propres agents. Dans la mesure où ils étaient à trois ou quatre ans de la retraite, nous avons convenu que le CE continuait à les payer et nous les prenions en charge dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque de Tavaux. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, j'entérine toutes ces décisions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. le Président : Il n'y a rien de spectaculaire. Je vais vous donner les noms suggérés. Quand il y a des départs d'une commune, nous demandons à la commune de proposer un autre nom.

Nous vous proposons ainsi de désigner :

- à la Commission « Mobilités », Laurent SIBILLE en remplacement de Laurent RABBE ;
- à la Commission « Développement économique, CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle), commerce et économie sociale et solidaire », Emmanuelle BALLOT en remplacement de Bruno PESENTI ;
- à la Commission « Actions culturelles, événementiel et vie associative », Bruno PESENTI en remplacement de Delphine GARDIEN.

Nous proposons également de remplacer :

- au SIE du Recépage, Alain IUNG par Philippe JEUNET ;
- au SIERD (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole), Yury DUBKOV par Didier ODILLE ;
- au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Dole, Jérôme FAIVRE par Maurice HOFFMANN et Maurice HOFFMANN, qui était auparavant suppléant, par Madame Sylviane LELIÈVRE.

C'est du poste-à-poste. S'agissant des élus émanant des communes, nous sollicitons la mairie pour qu'elle nous propose un autre nom en remplacement. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret pour l'une de ces désignations ? Je vous en remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Toutes ces personnes sont désormais élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les nouveaux représentants dans les syndicats et commissions cités ci-dessus.

NOTICE N° 02 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Je pense que vous avez dû le faire dans chacune de vos communes. La loi « Engagement et Proximité » de 2019 nous a invités à certaines mesures qui sont à la fois des mesures de simplification et d'adaptation. Les principales mesures sont la simplification du procès-verbal des séances. Nous supprimons ainsi la notion de compte rendu de séance pour la remplacer par un procès-verbal des séances beaucoup plus succinct et qui ne reprend que les délibérations décidées sans reprendre forcément tous les débats. Il y a également une procédure d'affichage de la liste des délibérations qui n'est plus obligatoire, les délibérations étant maintenant intégrées automatiquement sur les supports numériques auxquels vous avez tous accès sur Internet.

Vous avez parallèlement :

- o l'allègement du registre des délibérations toujours pour la même raison, tout en étant dématérialisé et accessible sur le site ;
- o la suppression du recueil des actes administratifs, eux aussi repris directement sur le site Internet ;
- o la généralisation de la dématérialisation des actes.

Le processus se poursuit. Il n'y a pas de modification. Quant au règlement, nous n'avons rien changé par rapport à celui existant. Avez-vous des questions ou des demandes de compléments ?

M. PRAT : Lundi, nous avons voté la même délibération à Dole, mais je n'avais pas compris que l'on supprimait le détail des débats. C'est quand même le débat qui fait l'éclairage pour le citoyen et la démocratie. Si nous n'avons que les délibérations, je ne vois pas bien en quoi les autres élus ou les citoyens qui ne sont pas présents à la séance peuvent être éclairés quant au vote des élus sur telle ou telle position.

M. le Président : Cela ne figurait déjà pas au règlement actuel, mais nous l'avons toujours repris. Quant au détail des délibérations à Dole, puisque nous parlons de Dole, et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons toujours la reprise de ce détail, une société de service nous retranscrivant le contenu à partir de nos enregistrements. Nous n'avons donc pas vocation à changer cela. Honnêtement, je n'ai plus les textes en tête, mais nous ne voulons pas changer la méthode. Nous poursuivons ce que nous faisons auparavant.

M. PRAT : C'est ce qui m'intéresse.

M. le Président : Cela étant, cela mérite peut-être un toilettage et de le remettre officiellement dans le règlement. J'avoue très sincèrement que j'ai vu cela d'assez loin. Y a-t-il d'autres interventions sur ce règlement intérieur ? Je n'en vois pas. N'hésitez pas s'il y a des modifications à apporter. Nous sommes ouverts à beaucoup de choses. S'il le faut, nous avons suffisamment de séances pour faire des modifications éventuelles. Je mets au vote ces modifications. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

NOTICE N° 03 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DE « LOCODOLE » AVEC LA SPL HELLO DOLE

M. PÉCHINOT : Bonsoir chers collègues. Pour assurer la gestion de Locodole, par délibération n° GD120/21 du 28 octobre 2021, le Conseil Communautaire a confié à la Société Publique Locale (SPL) Hello Dole une convention de mandat de gestion. Toutefois, cette convention arrivant tout simplement à terme le 31 octobre 2022, il y a lieu aujourd'hui de la renouveler. Le renouvellement portera sur la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL Hello Dole pour la gestion de Locodole, du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci ;
- o d'autorisation Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Je vais simplement apporter un complément. Je vous rappelle que cette convention a été mise en place il y a un an, le bâtiment ayant ouvert il y a un an. Il avait été convenu que nous mettrions une gratuité pour la location de ces locaux pour la première année. Compte tenu d'une première année difficile suite au Covid et étant donné que nous commençons seulement à reprendre pied, nous avons décidé de laisser la gratuité une année de plus. Nous avons envisagé, sans que rien ne soit encore tranché, soit une location fixe, comme une location normale, soit une location avec intéressement sur le chiffre d'affaires, au prorata des locations mises en place. C'est simplement pour vous dire qu'aujourd'hui, nous laissons encore une année de gratuité pour laisser à Locodole le temps de monter en puissance et de gagner en notoriété. Avez-vous des questions sur cette convention ? S'il n'y a pas de question, je la mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de la convention de mandat de gestion avec la SPL Hello Dole pour la gestion de Locodole, du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023, dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci.

NOTICE N° 04 : ACQUISITION DU MATERIEL TECHNIQUE APPARTENANT AU SIVOS DE ROCHEFORT-SUR-NENON

M. GAUTHRAY-GUYENET : Dans le cadre de son adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et en vue de sa prochaine dissolution, le Syndicat à Vocation Simple (SIVOS) de Rochefort-sur-Nenon a souhaité céder son matériel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mesure où cette dernière assure désormais les missions qui lui étaient dévolues précédemment sur le territoire des communes concernées. Après accord des parties, le prix d'achat global serait de 173 325 euros pour l'ensemble du matériel, soit un montant supérieur à la valeur nette comptable, mais cela correspond plus à la valeur réelle du matériel inventorié.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Communautaire :

- o d'acquérir le matériel du SIVOS de Rochefort-sur-Nenon moyennant la somme de 173 325 euros ;
- o de procéder aux formalités administratives et comptables relatives à la mise à jour des inventaires physiques et comptables de la collectivité ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce transfert de matériel ? Vous savez que le SIVOS sera dissout une fois qu'il aura fini de solder ses comptes. Le personnel et le matériel rentreront au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et cela deviendra une annexe du service technique mutualisé de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à Rochefort-sur-Nenon. S'il n'y a pas de question particulière, je mets aux voix. Pour acquérir ce matériel aux conditions énoncées, y a-t-il des oppositions ? Je compte une opposition.

Mme MATHIOT : Je m'oppose à la valeur et non par rapport au fait que cela se fait. Je veux parler de la différence entre le chiffrage et la valeur nette comptable.

M. GAUTHRAY-GUYENET : Comme je l'ai expliqué, la valeur nette comptable est la valeur après amortissement linéaire du matériel. Néanmoins, nous parlons essentiellement de matériel de transport. Par conséquent, la valeur nette comptable ne correspond pas à la valeur réelle. Cela a été acté de gré à gré entre le SIVOS et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et cela ne pose pas de problème.

M. PRAT : Monsieur le Président, habituellement, n'y a-t-il pas un usage qui ferait que nous achèterions à la valeur nette comptable ?

M. le Président : Non, il n'y a pas de règle particulière. Nous sommes entre deux parties. Comme indiqué, il existe un marché de l'occasion qui donne des valeurs officielles. Je vous rappelle qu'il y a 7 communes dans le SIVOS. Cet argent reviendra donc aux communes qui ont investi à l'origine. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une opposition, approuve l'acquisition du matériel technique appartenant au SIVOS de Rochefort-sur-Nenon.

M. le Président : Avant de poursuivre, j'ai fait une petite erreur de procédure. J'ai oublié de vous indiquer les pouvoirs. Je vous en donne donc la liste : Fabien RIGAUD donne pouvoir à Christophe MONNERET, Justine GRUET à Jean-Baptiste GAGNOUX après son départ, Paul ROCHE à Sylvette MARCHAND, Mathieu BERTHAUD à Jacques PÉCHINOT, Patricia ANTOINE à Isabelle MANGIN et Mohamed MBITEL à Maryline MIRAT.

Nous poursuivons avec la notice n° 5. Jean-Michel, tu es concerné. Tu seras donc mieux placé que quiconque pour présenter cette question.

NOTICE N° 05 : ADHESION DE LA COMMUNE DE TAVAUX AU DISPOSITIF « CENTRALITES RURALES EN REGION » DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à toutes et à tous. C'est assez simple. Vous savez que la Région dispose de dispositifs plus anciens, mais elle les met en place assez régulièrement. Cette année, il y a le dispositif « Centralité rurale en région », plus communément appelé CRR. Il se trouve que Tavaux est éligible à ce dispositif. La Région a fait ses propres études. Ce sont 108 villes identifiées en Bourgogne-Franche-Comté. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Tavaux a été identifiée en tant que telle, mais il faut un vote non seulement du Conseil Municipal de

Tavaux, mais aussi de l'Agglomération. Pour la petite histoire, ont été également identifiées Mont-sous-Vaudrey dans le Val d'Amour, Moirans-en-Montagne, Bletterans, pour ne parler que des communes bourgs centres du Jura.

Moyennant une étude globale que nous avons à lancer, l'idée est de définir des actions plus en adéquation avec les exigences de notre temps (transition énergétique et écologique, gestion renforcée du foncier) et au regard des caractéristiques de la commune de Tavaux avec son positionnement géographique, son caractère industriel, etc. Ce dispositif nous permet d'émarger dans le futur – nous verrons – à des subventions octroyées par la Région qui elle-même dispose de fonds européens. C'est aussi simple que cela. Je vous en dirai plus lorsque nous aurons fait le job. C'est une convention pour cinq ans, de 2022 à 2026. Il nous faut une convention-cadre entre la commune, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. VIVERGE : Merci, Président. Je sais que plus de 80 % des communes sont rurales en Bourgogne-Franche-Comté. J'ai du mal à comprendre le concept de petite ville. Pourrions-nous avoir plus de critères quant à ce qu'est une « petite ville » ? C'est peut-être en fonction du nombre d'habitants. Par ailleurs, les subventions évoquées concernent-elles l'assainissement ? Merci.

M. DAUBIGNEY : Sur les critères de choix, très honnêtement, je suis incapable de vous répondre. Il existe plusieurs dispositifs. Tu parles de petites villes. Un dispositif « Petites Villes de Demain », auquel nous n'avons pas souscrit, existe déjà depuis plusieurs années. Bletterans et Moirans-en-Montagne ont montré l'exemple sur le territoire, puisqu'elles ont déjà des actions sur lesquelles elles sont éligibles. Au départ, il faut un plan stratégique. J'ai une vision sur les cinq à dix ans, ce qui permet d'identifier les actions plus précises pour lesquelles nous pouvons demander à émarger à des subventions déjà préfléchées au niveau de la Région. Il existe plusieurs dispositifs.

À Tavaux, nous n'avons jamais répondu à aucun jusqu'à ce jour. Il se trouve qu'au printemps, j'ai été abordé par des techniciens qui font bien leur travail, et je tiens à le saluer ce travail. Ils m'ont interpellé en me disant : « *il y a un dispositif auquel Tavaux pourrait émarger, parce que vous êtes complètement dans la cible* ». Je me suis renseigné, je suis allé voir les élus. Des réunions ont été organisées aux quatre coins de la Bourgogne-Franche-Comté. Celle à laquelle j'ai assisté s'est tenue à Saint-Vit. Ensuite, libre aux communes d'adhérer ou non. Je sais que Salins y réfléchit. Toutes les communes bourgs centres sur le Jura – vous les connaissez aussi bien que moi – peuvent être éligibles. Elles peuvent rentrer dans ce jeu, ce que certaines ont déjà fait. D'autres sont fléchées.

Cela étant, j'ai été interpellé par la Région. Après, je ne connais pas les critères de la Région. Je sais que nous sommes parmi les 108 villes de Bourgogne-Franche-Comté. Libre à nous de souscrire ou non. Nous avons réfléchi en interne au Conseil Municipal de Tavaux. C'est intéressant, mais il ne faut pas rêver. Un montant de 500 000 euros est affiché, mais la première fois que vous adhérez à un tel système, c'est déjà limité à 200 000 euros, ce qui est déjà très bien. En revanche, je vais devoir puiser dans cette première enveloppe pour faire une étude plus stratégique qui me coûtera 40 ou 50 000 euros, payée à moitié par la commune et à moitié par la Région dans cette enveloppe. Le reste du solde me permettra de mener un ou deux projets.

Je trouve intéressant d'avoir aussi une vision partagée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car nous ne ferons rien contre elle. Ce sont des choix stratégiques de développement complètement arrêtés avec nos communes. J'en suis là aujourd'hui, je n'en sais pas plus.

M. LEFÈVRE : Je vais répondre à mon collègue en tant que géographe. Quand j'étais en faculté de géographie, mes professeurs me disaient toujours : « *une ville, cela se voit. Il n'y a pas de chiffre* ». C'est vraiment un problème de paysage. On est capable de comprendre même s'il n'y a pas beaucoup plus d'habitants. Prenons l'exemple de Poligny ou de Salins. Ce n'est pas un problème de population, mais un problème d'agglomération. C'est face aux yeux que l'on sait ce qu'est une ville ou une petite ville. J'essaie d'avoir le dispositif par un fonctionnaire de la Région, mais j'imagine que nous sommes entre 2 000 et 4 500 habitants.

M. DAUBIGNEY : Le nombre d'habitants fait partie des critères, mais ce n'est pas le seul.

M. LEFÈVRE : En revanche, on sait très bien à quel seuil visuellement, même statistiquement, on peut parler d'une ville. Le problème est que la statistique ne veut plus rien dire. Je vous rappelle qu'en France, statistiquement, une ville compte plus de 1 000 habitants, sauf que c'est une statistique de 1945. Cela a donc été revu. La question est aussi de savoir si les communes rurales peuvent avoir accès à ce dispositif, et j'imagine que c'est le cas pour certaines. Même si je ne suis plus au Conseil Régional, je me souviens à peu près des dispositifs.

M. GINET : Sans vouloir rentrer dans le débat, quand j'étais en faculté, mes professeurs de géographie me disaient qu'une communauté d'agglomération se voyait, un peu comme une commune. Or ici, je ne la vois pas. Je ne dis pas qu'elle n'existe pas dans les faits, mais je ne la vois pas physiquement. C'est comme les communes.

M. VIVERGE : J'ai entendu ce qui a été dit. Je comprends que les critères sont subjectifs. Je reconnais aussi qu'un travail formidable est fait au niveau du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire). Je voulais simplement savoir s'il y avait des critères objectifs.

M. le Président : L'important est surtout de savoir ce que nous ferons de ce contrat, quels projets nous pourrions porter ou accompagner sur ce schéma. Sur cette convention-cadre, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention-cadre pour l'adhésion de la commune de Tavaux au dispositif « Centralités rurales en région » de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

NOTICE N° 06 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS RUE MARQUISSET A DOLE – PRET N° 131836

NOTICE N° 07 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION DE 18 LOGEMENTS DANS LA RESIDENCE JEUNES SAINT-JEAN A DOLE – PRET N° 138084

NOTICE N° 08 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE DE PLUSIEURS ENSEMBLES IMMOBILIERS SITUES A DOLE – PRET BANQUE POPULAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° GD49/22

Les notices n° 6 à 8 sont présentées conjointement.

M. TRONCIN : Bonsoir à toutes et à tous. Cette garantie d'emprunt ne concerne pas uniquement Néolia, mais aussi Grand Dole Habitat. Nous allons présenter conjointement les trois notices.

La première notice concerne Néolia pour 40 logements situés 1, 3, 5 et 7 rue Marquiset à Dole pour 1 320 000 euros. Pour la seconde, il s'agit de la résidence jeunes Saint-Jean pour 18 logements pour 1 370 476 euros. La troisième concerne la réhabilitation thermique de logements à La Paule pour un montant de 4 millions d'euros.

Il vous est demandé :

- d'accorder ses garanties à hauteur de 100 % des emprunts concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ces garanties auprès de nos bailleurs sociaux ? Ce sont des clauses usuelles. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Pour la notice n° 6 concernant l'emprunt accordé à Néolia pour la rue Marquiset, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Néolia pour le financement de la réhabilitation de 40 logements rue Marquiset à Dole (prêt n° 131836).

Pour la notice n° 7 concernant l'emprunt accordé à Grand Dole Habitat pour les 18 logements au foyer Saint-Jean, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la création de 18 logements dans la résidence jeunes Saint-Jean à Dole (prêt n° 138084).

Pour la notice n° 8 concernant l'emprunt accordé à Grand Dole Habitat pour le financement de la réhabilitation thermique à La Paule, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement

d'une opération de réhabilitation thermique de plusieurs ensembles immobiliers situés à Dole (prêt Banque Populaire).

NOTICE N° 09 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2022

M. HOFFMANN : Bonsoir à toutes et à tous. Le Pacte Financier et Fiscal en vigueur depuis le 8 avril 2021 prévoit une prise en charge intégrale par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des sommes théoriquement prélevées auprès des communes et des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) par l'État au titre de ce fonds de péréquation national. Selon la répartition de droit commun notifiée par les services de l'État au mois d'août, les communes subiraient un prélèvement global de 326 739 euros, soit 53 %, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 289 047 euros, soit 47 %. Cette délibération prise à l'unanimité a vocation à acter cette prise en charge intégrale par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 615 786 euros pour l'ensemble du territoire intercommunal pour 2022, en hausse de 83 894 euros par rapport à 2021.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2022, selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

M. le Président : Merci de cette présentation pour le FPIC. Vous êtes maintenant tous habitués. Avez-vous des questions particulières ? Je n'en vois pas. Vous avez compris qu'il s'agit d'une dérogation au droit commun. Si nous ne votions pas à l'unanimité, nous ne pourrions pas déroger au droit commun, et le FPIC reviendrait à la charge de chacune des 47 communes. Je pense que le message est simple. Je ne doute pas du résultat du vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci de cette belle unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modalités de répartition du prélèvement 2022 pour le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

NOTICE N° 10 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2023

M. MEUGIN : Bonsoir. Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la possibilité d'instaurer une taxe en vue du financement de cette compétence par une délibération prise avant le 1^{er} octobre chaque année pour une application l'année suivante. Le montant des charges liées à l'exercice de la compétence GEMAPI étant évalué à 243 000 euros pour l'année 2022, il est proposé de retenir cette somme pour l'application de cette taxe en 2023.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 243 000 euros pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette décision aux services fiscaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président : Avez-vous des questions ? Je vous rappelle que cette taxe a été mise en place l'an dernier, en 2021 pour 2022. Là, c'est pour 2023. Je n'ai pas le montant exact de l'an dernier, mais c'est quasiment le même pour cette année.

M. PONARD : Que fait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la GEMAPI avec 243 000 euros ?

M. le Président : L'essentiel abonde le budget du Syndicat Mixte Doubs-Loue. C'est pour abonder le programme des travaux réalisés sur le Syndicat, programme assez lourd fait sur l'ensemble du Syndicat, sachant que cela intègre à la fois la vallée du Doubs et la vallée de la Loue. Je n'ai pas le programme sous la main, mais il faudrait se plonger dans le programme du Syndicat. Ce sont quand même des travaux importants qui sont faits. Il y a eu tous les travaux sur la confluence réalisés par le Syndicat. Il y a également le renforcement des digues. C'est un programme lourd. Avez-vous d'autres questions sur cette taxe ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la fixation du produit de la taxe GEMAPI à 243 000 euros pour l'année 2023.

NOTICE N° 11 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LE SOUTIEN A L'AEROPORT DE DOLE-JURA

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Chers collègues, bonsoir. Dans la continuité du soutien accordé au cours des exercices précédents, et dans l'objectif de soutenir le développement de l'aéroport de Dole-Jura, il vous est proposé d'approuver à ce titre le versement au Conseil Départemental du Jura d'une subvention de 150 000 euros au titre de l'exercice 2022.

J'imagine que ce sujet va faire débat. Nous pourrions vous communiquer une analyse de la CFDT que nous avons reçue. Ce document d'une dizaine de pages insiste sur les avantages et les atouts de cet aéroport, notamment en termes de développement économique, touristique de notre territoire. Il insiste aussi sur le fait que cela permet à des personnes de revenus modestes de voyager. L'étude porte sur le nombre de voyageurs, leur origine, s'ils viennent du département ou d'ailleurs. Il est expliqué que si ces personnes ne venaient pas à Dole, elles iraient à Lyon ou à Paris. L'étude montre la réduction de pollution en limitant les trajets. Avez-vous des questions ?

M. VIVERGE : Effectivement, c'est un sujet polémique. Je partage complètement vos propos. Si j'étais provocateur, je dirais que nous ne donnons pas assez à l'aéroport si j'en crois les chiffres que vous donnez sur le fonctionnement et l'investissement. Si j'en crois aussi ce que disait le rapporteur Dominique CHALUMEAUX l'année dernière concernant l'AP (autorisation de programme) qui était de l'ordre de 8 ou 9 millions d'euros, avec 7 millions d'euros d'autorisation de programme pour rectifier la piste qui doit être aux normes européennes, c'est un investissement énorme. Je dirais « *on ne donne pas assez* » si effectivement il y avait du développement économique sur place.

S'agissant de la transition énergétique, on pourrait imaginer du développement de futurs avions à propulsion à l'hydrogène, ou peut-être à l'instar de Bertrand PICCARD, le développement d'avions solaires. On pourrait imaginer aussi du développement touristique avec un hub sur Heathrow ou Orly afin de permettre aux gens de Bourgogne-Franche-Comté de se déplacer partout dans le monde. Or j'ai le sentiment qu'il n'y a rien de tout cela, que nous sommes dans la continuité de ce qui se fait depuis pratiquement dix ans, à aider fortement une compagnie aérienne, Ryan Air pour ne pas la nommer, qui n'a rien d'une compagnie vertueuse. J'ai l'impression que nous n'avons pas progressé dans ce sens. Pour envoyer des touristes à Porto ou à Marrakech, j'ai beaucoup de respect pour les Marocains ou les Portugais, mais cela fait un peu cher le tajine. Cela me paraît quand même énorme.

J'entends ce que vous dites, mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas de progression. Je suis persuadé qu'ici, une majorité de gens sont favorables à l'aéroport, car c'est un outil formidable, mais je ne vois pas de progression ni d'évolution. Je vois des coûts énormes en termes d'argent public et je m'interroge vraiment sur ce qu'il faut faire, sur l'avenir de cet aéroport, car il nous coûte excessivement cher pour des résultats quand même très médiocres.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Sur le sujet des avions à hydrogène, il y a beaucoup d'avancées depuis quelques années. L'Union européenne vient d'abonder un fonds très important sur ce sujet. Dassault y travaille. Je vous rappelle qu'un acteur de l'hydrogène s'installe sur Innovia. Justement, la proximité avec l'aéroport était un atout pour eux, parce qu'ils ont déjà des partenariats, notamment avec l'utilisation de drones qui fonctionnent à l'hydrogène. Certes, nous n'avons pas assez rapidement, ce que je reconnais, mais il y a vraiment une avancée en matière d'utilisation d'autres énergies pour l'aéronautique.

M. le Président : Jean-Baptiste GAGNOUX a demandé la parole.

M. GAGNOUX : Merci, Monsieur le Président. D'une certaine manière, je rejoins les propos de Patrick VIVERGE qui n'a pas totalement tort dans son analyse. Nous sommes dans une situation qui dure dans quelque chose qui n'est pas satisfaisant. Il faut simplement expliquer pourquoi. C'est parce qu'une fois de plus, on redit qu'il manque un partenaire incontournable dans cette affaire : le Conseil Régional. Une fois de plus, on va redire qu'il n'y a pas de position du Conseil Régional qui, finalement, se complait dans le brouillard de ce dossier et qui devrait être un acteur incontournable du développement économique de cette structure. Nous l'avons déjà dit 25 fois, mais cela me fait plaisir de le redire, car l'analyse était bien, mais il manquait l'explication, me semble-t-il, du moins les raisons qui font que nous sommes dans cette situation.

Patrick VIVERGE a parlé de l'autorisation de programme pour la piste. J'ai eu l'occasion d'exprimer mon point de vue, et je pense – nous verrons ce que décidera le Conseil Départemental – que le Département ne doit pas aller plus loin dans la réfection de cette piste à ce montant s'il n'y a pas un engagement ferme, définitif et contractuel dans le temps du Conseil Régional. J'ai le sentiment que

cette position viendra dans les prochains mois, car mettre un investissement de ce niveau, qui est nécessaire en termes de travaux indispensables à la sûreté et à la sécurité du transport aérien sur la plateforme, si nous n'avons pas un engagement en fonctionnement et en cofinancement de l'investissement par la Région, je pense qu'il ne faut pas y aller. S'il ne faut pas y aller, cela voudra dire que ce sera la fin de l'aéroport, car il faut aller jusqu'au bout dans l'analyse de cette affaire.

Il faut donc plus que jamais que la Région se positionne clairement, que l'ensemble des acteurs se parlent et que nous arrivions à obtenir cette position, d'un côté ou d'un autre, car il sera difficile pour les conseillers départementaux de prendre une position d'investissement liée à la sécurité, donc à la pérennité de l'aéroport sans que nous ayons une réponse claire quant à l'accompagnement du Conseil Régional sur cette plateforme.

M. PRAT : Je trouve que, quelle que soit la collectivité qui maintienne l'activité artificielle de l'aéroport sous perfusion d'argent public, avec la crise écologique, climatique et la crise énergétique qui nous éclatent à la figure, cela devient indécent. Je crois que si, comme la CFDT, nous voulons aider les ménages modestes, utilisons ces 150 000 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour développer les lignes de bus des Mesnils Pasteur, ce dont nous avons parlé au Conseil Municipal de Dole, ou pour développer les transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vers les communes du Nord Jura qui sont à la peine en termes de dessertes.

De même, le Département pourrait utiliser les 7 millions d'euros de réfection de la piste pour améliorer les conditions énergétiques des collèges qui sont parfois des fournaises en été, y compris certains collèges à Dole. Je pense qu'il y a urgence à agir sur ce point. Les enfants et les habitants y trouveront tous leur compte, alors qu'ici, ce n'est qu'une infime partie des habitants de notre territoire qui profite de cet aéroport, comme le disait Patrick VIVERGE, pour aller dépenser leur argent au bord de la Méditerranée. Je crois qu'aujourd'hui, il faut aller au bout de la logique, tenir compte des enjeux climatiques et de la crise énergétique. Comme le disait Monsieur GAGNOUX, à un moment, il faut avoir le courage de dire non quand une situation arrive à son terme.

M. le Président : Thomas RYAT souhaitait également intervenir.

M. RYAT : Je voulais revenir sur le sujet des avions à hydrogène discuté juste avant, sur l'écologie au niveau du transport aérien. Pour information, une entreprise sur Gevry loue une partie de son bâtiment à une autre entreprise pour justement développer des avions à hydrogène, avec des panneaux solaires. C'est donc en cours. Cela étant, il y a eu un grand retard sur le sujet, comme pour les voitures. Nous devons avoir des voitures électriques à partir de 2035. Pour l'aéronautique, il y a un peu de retard, mais c'est en cours et cela se passe sur notre territoire. Je voulais simplement apporter cette explication.

Mme JARROT-MERMET : Je complète les propos de mon collègue Hervé PRAT. LA Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'apprête à mettre à l'honneur les Journées du développement durable. Je trouve que c'est en complet désaccord avec la subvention que nous allons attribuer. Je pense qu'il faut clairement arrêter de mettre de l'argent public dans ce fonctionnement. Je proposerais que cela aille plutôt à l'aide sociale à l'enfance, qui est une des compétences du Département et qui est un secteur en souffrance. Je pense que nous sommes irresponsables.

M. le Président : J'entends tous vos arguments. Avant la réponse complète que je vais apporter, Ako souhaite intervenir.

M. HAMDAOUI : Merci. Je m'adresse à l'universitaire qui sera d'accord sur les débats. Pour l'étude que nous allons recevoir, je trouverais intéressant par honnêteté intellectuelle d'accompagner cet envoi de la CFDT avec l'envoi de la Chambre régionale des comptes sur les petits aéroports comme le nôtre. Par ailleurs, j'ajoute que l'hydrogène est une énergie d'avenir à condition que ce ne soit pas celui produit massivement actuellement appelé « hydrogène gris », ce que nous avons sur notre territoire.

Quant à la Région, il me semble que la présidente de Région a donné une position claire de la Région, position que je partage, à savoir que l'aéroport trouve son modèle économique. On est dans le privé. Si l'aéroport veut se développer, qu'il se débrouille, comme toute entreprise privée. Sinon, nous allons financer toutes les entreprises déficitaires du secteur. S'agissant de l'avenir des subventions que nous versons, en 2019, la Commission européenne avait mis en garde comme quoi en 2024, elle interdirait le versement de subvention d'exploitation aux aéroports. Si la Commission tient son engagement, nous ne pourrons plus verser de subvention d'exploitation à l'aéroport dès 2024.

Il est vrai que dans le débat actuel, nous devons nous interroger non seulement sur la question économique, mais aussi sur l'urgence climatique. Nous avons eu des signes alarmants cet été avec les feux partout en France, des inondations dans d'autres coins de la planète et de la sécheresse encore ailleurs. Nous parlons souvent ici de transition écologique, mais un jour, il faudra s'y mettre.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je voudrais corriger, car je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi. L'hydrogène produit chez Inovyn est décarboné. C'est une reconnaissance par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Ne dites pas n'importe quoi sur ce sujet. Ce n'est pas de l'hydrogène gris, comme vous l'avez affirmé.

M. HAMDAOUI : Ce serait bien de me parler autrement !

M. le Président : On rectifie une donnée. C'est tout. J'entends tous ces arguments, nous en avons déjà beaucoup parlé, mais il y a plusieurs aspects. Le premier aspect est stratégique. Il faudra que l'on m'explique qu'il faut tout arrêter, fermer l'aéroport, peut-être mettre des moutons. Je veux bien, mais je pense qu'il n'y a plus d'avenir. Je pense que nous avons des enfants, des progressions à faire. Certains, dont nous faisons largement partie, pensent que l'on peut aussi progresser et que l'avenir de l'aviation est dans les nouveaux moteurs de propulsion, dans l'hydrogène, dans l'électrique et il n'est pas qu'une espèce de résumé que l'on en fait en disant que c'est du loisir pour envoyer les gens au Maroc ou je ne sais où. Nous savons bien que l'enjeu est beaucoup plus complet.

Thomas RYAT a parlé de l'enjeu économique sur notre zone de Gevry. Nous avons quelques entreprises là-bas. Nous en avons une qui vient d'arriver avec des avions à hydrogène. Le modèle se développe. Je pense que ce serait condamner l'avenir que d'écraser cela d'un seul trait en disant « *cela ne sert à rien. Il faut tout arrêter* ». Je pense que ce serait une vraie bêtise.

Au niveau du Conseil Régional, nous en avons parlé. Je vous rappelle qu'ici, dans cette salle, nous avons voté contre le SRADDET notamment pour cela. Je pense que nous sommes une des seules régions en France à ne pas avoir d'aéroport régional. Cela fait partie des équipements d'infrastructure absolument indispensables. Il était donc logique que cet aéroport devienne régional et que la Région regarde cela avec plus d'intérêt. Que la position de la Région soit très ambiguë et nous connaissons bien les enjeux politiques, le poids des écologistes, ce qui fait que du coup, la Région est immobile. Cela fait partie de la grande force des écologistes que d'arriver à bloquer les projets et de nier tout l'avenir. Dont acte, mais je regrette que nous en soyons là et nous pouvons tous le regretter sincèrement.

Je vous rappelle qu'ici, nous ne sommes que sur la subvention de fonctionnement à hauteur de 150 000 euros que nous donnons depuis plusieurs années. Il est vrai que nous recherchons des modèles économiques plus puissants, plus pertinents que le seul apport de Ryan Air, et nous en sommes tous d'accord. Sauf qu'aujourd'hui, tous ceux qui disent cela ne font pas beaucoup d'effort pour trouver des solutions. La Région, qui nous dit cela, n'investit pas un centime pour trouver de nouvelles pistes et pour essayer de trouver de nouveaux débouchés. Patrick VIVERGE parlait de développer des hubs ou je ne sais quelle piste. Cela a été évoqué à certains moments, mais il faut aller jusqu'au bout des logiques.

Je pense que l'enjeu est stratégique. Il ne faut pas trop balayer les choses avec trop de vitesse. C'est vrai que les problèmes de transition écologique et l'évolution climatique existent, et nous en sommes tous conscients, mais de là à tout arrêter... Nous avons l'expérience en France. Nous fermons des centrales nucléaires, c'est gentil, mais aujourd'hui, nous sommes obligés d'aller chercher de l'énergie au charbon pour parvenir à nous chauffer. Où est la logique dans tout cela ? Je pense qu'il y a des stratégies à long terme, et le long terme se respecte. On ne peut pas dire « *mettons à tel endroit les 100 000 euros que l'on va gagner* ». Je pense que ce n'est pas du tout une réflexion politique. Nous devons parvenir ici à avoir une stratégie sur le long terme, ce qui paraît indispensable. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : Bonsoir à tous. Je vais poursuivre. J'ai trouvé le rapport de la Chambre régionale des comptes du 28 janvier 2021 qui parle très précisément du « *dérapiage juridique et financier* » de la Délégation de Service Public de l'aéroport Dole-Jura. Quand on reprend un peu tous les chiffres de la nouvelle DSP, l'aide aux lignes représente 12 millions d'euros (pour Ryan Air) et les coûts de fonctionnement de l'aéroport s'élèvent à 6,5 millions d'euros. Aujourd'hui, je pense que tout le monde va faire des efforts d'économie, ne serait-ce que sur l'énergie, mais hélas, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura un surcoût de l'énergie. Aujourd'hui, l'intérêt consiste donc plus à faire des économies que de dépenser de l'argent sur un projet qui n'aboutira plus, je pense, dans le temps.

Aujourd'hui, il y a l'aéroport de Bâle-Mulhouse pour les gens de Montbéliard ou Sochaux qui sont à une demi-heure de route. Ceux du Haut-Jura ont l'aéroport de Genève ou de Lyon. Quand vous habitez Mâcon, vous êtes à une demi-heure de l'aéroport de Lyon, cela fait partie de la région. La région ne se limite pas à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour moi, donner de l'argent de but en blanc à l'aéroport devient pathétique.

M. le Président : Je vous rappelle que nous ne sommes pas les décideurs. Il y a un groupe de personnes, et nous sommes plusieurs à cofinancer. Nous représentons une partie relativement

marginale. Nous pouvons toujours prendre de grandes décisions ici, mais nous ne pesons pas sur tout. Aujourd'hui, la question est de savoir si nous accompagnons la stratégie du Département, sachant que, comme l'a rappelé Jean-Baptiste GAGNOUX, tout le monde se tourne aussi vers la Région pour qu'il y ait un accompagnement plus raisonnable. Il y avait une autre demande d'intervention.

M. BERNARDIN : Pour moi, le problème de fond consiste à nous demander si nous sommes capables aujourd'hui, nous, élus, de prendre des décisions et des délibérations qui tiennent compte du dérèglement climatique. J'ai du mal à comprendre. Sur un problème comme celui-là, problème lié aux transports, nous savons que 30 % des gaz à effet de serre sont dus à la circulation, aux transports. Une étude sur le climat a été réalisée sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je me souviens que tels étaient les résultats des études faites au préalable. Je suis surpris que dans la convention, le gestionnaire ne prenne pas en compte le dérèglement climatique.

J'ai regardé par hasard *Le Progrès* d'hier. Dans un article, Monsieur Augustin DE ROMANET, PDG du groupe Aéroports de Paris (ADP), disait : « *il faudra inviter les gens à être plus raisonnables dans le voyage aérien tant que le transport aérien n'aura pas été au bout de son processus de décarbonisation* ». Par ailleurs, il évoque « *une période de transition de 20 ou 30 ans avant que nous ayons des avions propulsés soit à l'électricité, soit à l'hydrogène. En attendant, si demain matin le trafic aérien devait décroître, ce ne serait pas une tragédie existentielle pour nous* ». Cela veut dire que les avionneurs commencent à s'interroger sur la situation que nous vivons actuellement, notamment en termes de climat et de changement climatique.

J'aurais bien aimé que notre gestionnaire, lorsqu'il nous a envoyé sa demande d'aide, indique dans la convention ce qu'il allait faire pour prendre en compte les gaz à effet de serre et le dérèglement climatique. Or ce n'est pas le cas. Je souhaiterais que nous lui demandions pour l'année prochaine, car nous reverserons sans doute une nouvelle fois les 150 000 euros l'année prochaine, voire pendant des années, même si je n'y suis pas favorable, de nous indiquer ce qu'il fait dans le cadre de la gestion de l'aéroport pour prendre en compte le dérèglement climatique.

Je regardais les délibérations que nous avons à prendre ce soir. Celle-ci est la seule qui, en fin de compte, pose un problème de ce genre sur le dérèglement climatique. Pour les autres, cela ne pose pas de problème. Au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous sommes même vertueux dans un certain nombre de domaines. Nous avons fait deux zones de covoiturage à l'entrée des autoroutes, ce qui va dans le bon sens. Nous allons même ajouter des ombrières. Je pense donc qu'il serait intéressant aussi bien pour nos communes que pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de nous demander, à chaque fois que nous avons une délibération à proposer ou à voter, si nous tenons bien compte de la problématique d'avenir pour la planète, qu'est le dérèglement climatique.

J'espère que l'année prochaine, lorsque nous aurons cette notice, nous aurons une réflexion des gestionnaires sur l'avenir de l'aéroport de Tavaux par rapport à ce dérèglement, problématique qui est certainement la plus importante aujourd'hui.

M. le Président : Je n'ai évidemment pas de réponse à apporter à l'instant. Il ne faut pas oublier que nous sommes là sur une DSP. Ce n'est pas le Département du Jura qui exploite cette plateforme. L'exploitant est une entreprise qui est bien confrontée à tous ces problèmes d'énergie. Nous ne pouvons pas imaginer qu'il soit indépendant de toutes ces réflexions. Je n'ai pas les réponses, mais nous allons lui demander qu'il nous fournisse ses axes de développement sur le pourquoi du comment. Aujourd'hui, nous respectons simplement une convention pluriannuelle et confidente, mais cela n'enlève pas la réflexion que tu soulèves et que je ne manquerai pas de rapporter pour savoir quels sont les axes de développement pour lutter contre le dérèglement climatique. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GRUET : Je voulais juste rejoindre ce que Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole, a précisé sur le fait que chaque collectivité doit prendre ses responsabilités. Je pense que nous ne pouvons pas nous passer d'un outil de développement économique et touristique comme celui que nous avons sans nous interroger quant au calibrage que nous voulons donner à cet équipement. Je rejoins Jean-Baptiste sur le fait que c'est à la Région de prendre ses responsabilités. Après, l'enjeu de la pollution du transport aérien, nationalement, doit être posé sur la table. On doit investir dans la recherche pour justement avoir un transport aérien propre. À mon sens, ce serait une erreur que de se priver de cet équipement sans se laisser la chance qu'à l'avenir, on ait un transport aérien propre et que nous ne soyons plus en mesure de nous développer par cet outil.

Par ailleurs, je salue le fait qu'il a été mentionné que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait des efforts en termes de transition écologique. Je crois que nous avons tous pris conscience qu'il y avait un enjeu dans ce domaine. Je préférerais que nous valorisions une écologie positive, qui soit

force de proposition plutôt qu'une écologie punitive, qui n'aille que sur des taxes et sur une culpabilisation des habitants. Merci.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Merci. C'est récurrent, nous avons chaque année le même débat, car nous sommes tous sur des croyances, que nous soyons pour ou contre. Il nous faut des éléments tangibles. Déjà, l'année dernière, j'avais posé la question. On nous parle de développement touristique. Sur quoi se base-t-on pour dire cela ? Je voudrais bien que l'on me donne des chiffres pour montrer que cela permet le développement touristique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. On parle de développement économique. Je voudrais bien des chiffres pour que l'on montre qu'un développement économique est fait. De cette façon, on aura peut-être un peu plus avancé, au moins sur ces deux points. Le réchauffement climatique en est un autre. Si l'on veut arrêter d'avoir les mêmes débats à chaque fois et si l'on veut éviter que chacun reste sur ses croyances, il nous faut des faits. Lorsque l'on parle de développement touristique ou de développement économique, sur quoi se fonde-t-on ?

M. le Président : Certaines études ont été faites. Nous ressortirons tout cela, nous tâcherons d'enrichir le débat, ce qui ne fait jamais de tort. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GINET : Je voudrais faire une observation sur la DSP. En général, lorsque l'on a une DSP, le gestionnaire prend une réelle part de risque plus ou moins importante. Là, on a l'impression que la DSP est sous perfusion du Département et d'autres partenaires, puisque tu dis qu'il y en a d'autres. Ce serait bien que l'on se trouve véritablement devant une DSP et non pas devant un marché public. La Chambre régionale des comptes a posé le doigt sur le sujet. Comme le disait Jean-Baptiste GAGNOUX, si l'on ne parvient pas à un moment donné à faire rentrer la Région, on perd notre temps à balancer de l'argent avec, à terme, une fermeture de l'aéroport. Je ne sais pas, je ne suis pas dirigeant à votre niveau, au niveau du Département ou de la Région, mais il faudrait peut-être quand même qu'un jour ils prennent une position claire et nette. D'année en année, nous y allons.

Quant à l'aspect économique et touristique, je vois la personne qui habite Dijon, qui monte dans sa voiture, qui arrive sur le parking de l'aéroport, qui monte dans l'avion pour aller à Marrakech. Je ne vois pas ce que peuvent apporter les différents utilisateurs de l'aéroport sur un plan économique ou sur un plan touristique, ou alors ce sont des retombées aléatoires. J'ai emprunté la première fois la liaison Dole-Marrakech. Depuis ce temps-là, je n'ai pas l'impression que cela a beaucoup évolué, si ce n'est que le système s'enfoncé petit à petit et que l'on jette de l'argent par les fenêtres.

M. le Président : Nous réactualiserons tout cela. Nous savons que nous avons environ 90 % de flux sortants et 10 % de flux entrants. Il y a donc quand même des apports. Nous savons que la colonie portugaise est assez importante sur la Bourgogne-Franche-Comté. D'où des flux entrants. Ce n'est certainement pas assez. Certaines lignes ne sont sans doute pas exploitées comme elles le devraient. Certaines destinations seraient à travailler. Nous devons donc en reparler avec le délégué et avec le délégant. Toutefois, nous suivrons cela attentivement. Il y avait encore une prise de parole de Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Merci. C'est juste par rapport à la remarque faite quant à l'écologie punitive. On entend beaucoup cela lorsque l'on ne veut pas s'arrimer au problème. Il me semble cependant que c'est plutôt le système dans lequel nous sommes qui est punitif, qui produit inondations, sécheresses et incendies. L'écologie n'a rien à avoir avec ces problèmes.

M. le Président : OK. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Je voudrais rebondir sur les questions climatiques et autres. Ce qui marque des différences entre les uns et les autres, ce sont tout simplement les modes de transport et leur fonctionnement. D'après les différentes prises de parole des uns et des autres, j'ai le sentiment qu'il ne faut pas condamner le mode de transport, mais faire évoluer la façon dont ce mode de transport fonctionne. Je crois que c'est le sujet. Je trouve, avec un certain nombre de paroles de nos amis écologistes, que la différence fait que la fracture entre les uns et les autres se situe à cet endroit. Parce que le mode de transport pollue, on le supprime.

Ce que vous évoquez avec l'avion aujourd'hui, vous l'évoquerez demain avec la voiture sans tenir compte des potentialités d'évolution. Je sais que cela peut être long, ce que Daniel BERNARDIN a évoqué. Une fois que l'on n'accompagnera plus le mode de transport, qu'il sera supprimé, la plateforme ne pourra pas rester ainsi. Si l'on se projette sur 10, 20 ou 30 ans, la plateforme ne pourra plus rester si l'on supprime quelques aides que ce soit aux modes de transport, et nous voyons bien où nous irons. Nous irons *de facto* à un moment ou à un autre, vers un transport plus propre, voire propre totalement. Ce n'est peut-être pas pour tout de suite, mais nous voyons bien que nous

en prenons le chemin et que de toute façon, nous n'aurons pas le choix par rapport à ce qui se confronte à nous quant aux problématiques climatiques.

Je ne crois pas à un monde où les gens ne circuleront plus sur la planète. À partir de là, il y aura forcément des plateformes. On me dit que l'avion ne sert à rien, mais pendant la crise sanitaire, on a bien été content de trouver des plateformes, on est bien content de trouver des plateformes également pour aller éteindre les incendies. Je crois qu'il faut parvenir non pas à supprimer les modes de transport, mais à voir comment ils peuvent évoluer. Il y a eu des débats il y a très longtemps, y compris sur ce territoire. Les mêmes qui s'expriment ce soir contre l'aéroport expliquaient que la voie d'eau était une catastrophe. Qu'a-t-on vu avec ce raisonnement ? Des poids lourds qui polluent depuis des années sur nos autoroutes. Si l'on avait développé davantage la voie d'eau, on aurait peut-être économisé des émissions de gaz à effet de serre et de CO₂ partout.

Il faut donc peut-être voir un peu plus loin qu'uniquement la situation climatique extrêmement compliquée et difficile aujourd'hui en se demandant si dans 20 ou 30 ans, on aura un transport aérien plus propre, voire propre, et *de facto*, d'où partira ce transport propre. Il n'y a donc pas uniquement la question de suppression des modes de transport. Le vrai sujet concerne le type d'énergie pour ces modes de transport.

M. le Président : Hervé pour une dernière intervention.

M. PRAT : Puisque l'on évoque la voie d'eau, je crois que les écologistes ont plutôt été visionnaires, parce que si l'on avait construit le grand canal, avec les sécheresses récurrentes, il ne fonctionnerait pas. Ce serait vraiment un autre exemple de gaspillage de l'argent public en détruisant les milieux naturels, les biotopes et les rivières vivantes.

M. le Président : Le nombre d'interventions de chacun est à peu près usé et je ne veux pas rouvrir le dossier du grand canal ce soir. Nous revenons sur la convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le soutien à l'aéroport de Dole-Jura. Je vous rappelle que la délibération consiste :

- à affirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'aéroport de Dole-Jura ;
- à approuver à ce titre le versement au Conseil Départemental du Jura d'une subvention de 150 000 euros au titre de l'exercice 2022 ;
- à approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens encadrant le versement de cette subvention ;
- à m'autoriser à signer cette convention.

Y a-t-il des oppositions ? J'en compte neuf. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte trois. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 9 oppositions et 3 abstentions, approuve la proposition de versement d'une subvention de fonctionnement de 150 000 euros au Conseil Départemental du Jura au titre de l'année 2022 dans la continuité de l'appui apporté les années précédentes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 12 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE RELATIVE AU DROIT DE REPRISE DU FONDS REGIONAL D'AVANCES REMBOURSABLES « CONSOLIDATION DE LA TRESORERIE DES TPE » (FARCT)

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Comme vous le savez, pendant la crise sanitaire, nous avons validé une convention avec la Région pour venir en aide aux entreprises en difficulté. Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre sur notre territoire, dont le Fonds Régional d'Avances Remboursables. Comme son nom l'indique, c'est un prêt à 0 % accordé à l'entreprise. Plusieurs collectivités ont participé à ce fonds régional, dont la Banque des Territoires. Le montant total de ce fonds s'est élevé à 14 millions d'euros, dont 12 millions ont été consommés.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons versé 1 euro par habitant, soit 54 425 euros. Il n'y avait pas de droit de tirage, c'est-à-dire que nous n'étions pas limités à ces 54 000 euros. Dans ce cadre, 35 dossiers ont été validés pour un montant d'aides cumulées de 444 500 euros. Comme vous le voyez, il y a eu un coefficient multiplié par 8. Pour 1 euro accordé, 8 euros ont été accordés aux entreprises. S'agissant de la convention qui vous est proposée ce soir, la Région va reverser ces 54 425 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il vous est proposé :

- d'approuver les conditions et modalités de reprise ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions à poser ou des précisions à demander sur ce fonds régional ? S'il n'y a pas de question, je vous demande d'approuver ces conditions et modalités de reversement que nous allons encaisser. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les conditions et modalités de reprise de la contrepartie financière versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour le Fonds Régional d'Avances Remboursables « Consolidation de la trésorerie des TPE ».

NOTICE N° 13 : REVERSEMENT DU PRODUIT D'UNE CESSION DE TERRAIN IDMM A LA VILLE DE DOLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : En 2021, la collectivité a vendu au groupe Radial, auquel appartient la société IDMM SAS, 2 837 mètres carrés situés aux Épenottes moyennant le prix de 198 590 euros net pour la collectivité. Ainsi, c'est le solde de l'engagement de la collectivité pour le développement de cette entreprise.

Il vous est proposé :

- o de reverser l'intégralité du prix à la ville de Dole qui avait porté les investissements sur cette parcelle ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous entérinons ce reversement du prix. Nous remboursons la ville de Dole conformément à nos conventions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le reversement à la Ville de Dole de l'intégralité du prix du terrain consenti à la société IDMM SAS, société du groupe Radial, soit la somme nette de 198 590 euros.

NOTICE N° 14 : ACQUISITION DE TERRAIN AU GROUPE APRR/AREA

M. RYAT : Le Groupe APRR/AREA dispose d'une surlargeur de domaine public sur la commune de Choisey en bordure de la RD 905. Il a été possible de dégager une parcelle privée d'une superficie de 8 651 mètres carrés classée constructible à vocation d'Activité dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et contiguë à l'activité d'un cimentier. Aujourd'hui, il apparaît donc opportun pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquiescer cette parcelle qui permet d'optimiser des implantations économiques sur le territoire. Suite aux échanges intervenus avec la société APRR, la transaction a été consentie moyennant le prix de 15 euros du mètre carré.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver l'acquisition au Groupe APRR/AREA, situé 36 rue Docteur Schmitt à Saint-Apollinaire (21850), de la parcelle cadastrée ZX n° 61 d'une superficie de 8 651 mètres carrés ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout autre document y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition au Groupe APRR/AREA, situé 36 rue Docteur Schmitt à Saint-Apollinaire (21850), d'une superficie de 8 651 mètres carrés située à Choisey.

NOTICE N° 15 : ACQUISITION DE TERRAINS A MADAME ET MONSIEUR PERDRIZET A DAMPARIS

M. RYAT : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé en 2018 l'acquisition de différents biens appartenant aux Consorts PERDRIZET sur la commune de Damparis. Cette acquisition présentait un intérêt en ce sens qu'elle constituait une opportunité pour conforter les équipements sportifs situés au sud-est (terrains de rugby) qui ont récemment été repris par la Collectivité par acquisition auprès des établissements SOLVAY. Aujourd'hui, une nouvelle transaction

complémentaire est possible sur des terrains contigus. Monsieur et Madame PERDRIZET vendent cette fois les parcelles sises lieux-dits « Les Meix de Laborde » pour une contenance de 7 740 mètres carrés. La maîtrise de ces terrains complémentaires permettrait d'avoir une vision d'ensemble sur le secteur et éviterait de potentiels conflits liés à des affectations différentes mal coordonnées entre elles, habitat et activités sportives notamment. Après négociations, un accord peut être conclu au prix de 210 000 euros, prix net vendeur.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à Monsieur et Madame PERDRIZET domiciliés 77 boulevard d'Esterel Parc, 06210 Mandelieu-la-Napoule des parcelles cadastrées section AR n° 360, 362, 364, 366, 368, 369, 370p et 371 pour une contenance totale d'environ 7 740 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant un prix de 210 000 euros, prix net vendeur et conforme à l'estimation du Service des Domaines.

M. le Président : Merci. Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a déjà délibéré il y a 2 ans et demi ou 3 ans sur la partie pépinière juste avant. Cela permettrait de dégager un peu les espaces. C'était bien sûr vu à la lecture de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi des communes de Tavaux et Damparis qui sont très concernées et qui ont évidemment approuvé cette démarche. Y a-t-il des questions sur cette acquisition ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition à Monsieur et Madame PERDRIZET des parcelles d'une contenance totale d'environ 7 740 mètres carrés.

NOTICE N° 16 : CESSION COMPLEMENTAIRE DE TERRAIN A LA SOCIETE MOTOS BOX 39 – LES GRANDES EPENOTTES - DOLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Lors du dernier Conseil Communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acheté à la commune d'Authume une toute petite parcelle de 300 mètres carrés aux Épenottes

Il vous est proposé ce soir :

- de vendre cette parcelle à Motos Box 39, puisque cela joint cette entreprise, au prix de 40 euros le mètre carré ;
- d'approuver le reversement à la Ville de Dole de la somme de 38,20 euros du mètre carré, conformément à nos conventions dans le cadre d'une zone d'activité économique.

Par ailleurs, nous avons constaté une erreur de bornage concernant cette parcelle. Il vous est proposé d'ajouter à titre de gratuit la surface nécessaire à la régularisation, soit environ 100 mètres carrés.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? C'est une cession assez modeste. S'il n'y a pas de question, je mets au vote cette cession. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession complémentaire de terrain à la société Motos Box 39 situé aux Grandes Épenottes à Dole.

NOTICE N° 17 : CESSION DE TERRAIN ET BATI A MONSIEUR MATHIEU THOMAS – COMMUNE DE DAMPARIS

M. RYAT : Par délibération du 29 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de propriétés localisées dans la commune de Damparis appartenant au Groupe KOHLER et non acquises par la société AKTYA. Parmi ces parcelles situées hors périmètre clos de l'usine et ses dépendances, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acquis une maison d'habitation desservie par la rue de Belvoie à Damparis comprenant deux logements. Au mois de mai, Monsieur MATHIEU Thomas s'est rapproché de la collectivité afin de lui faire part de son intérêt pour ladite habitation comprenant les parcelles AO 253, 249, 41 et 54 p pour une superficie d'environ 3 804 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre. Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 95 000 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la cession à Monsieur MATHIEU Thomas, demeurant à Damparis, des parcelles précitées pour une surface d'environ 3 804 mètres carrés ;

- de préciser que cette cession sera réalisée moyennant un prix de 95 000 euros, prix conforme à l'estimation du Service des Domaines valorisé des frais de géomètres et administratifs.

M. le Président : Merci. Je crois que tu l'as dit dans ta présentation, mais Monsieur et Madame MATHIEU habite dans cette maison depuis plus de 20 ans.

M. RYAT : J'ajoute que le loyer est de 120 euros par mois.

M. le Président : Y a-t-il des questions sur cette cession ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain et bâti à Monsieur MATHIEU Thomas sur la commune de Damparis.

NOTICE N° 18 : CESSION DE TERRAIN A MADAME NOIROT CHANTAL – COMMUNE DE DAMPARIS

M. RYAT : En début d'année 2022, suite à la fermeture du site KOHLER, Madame Chantal NOIROT, propriétaire des parcelles cadastrées AO 215 et 216, a sollicité auprès de la Collectivité la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle référencée à Damparis section AO n° 214, afin d'agrandir sa propriété sur l'arrière. Les parties se sont accordées pour une cession d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 300 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, moyennant un prix de vente de 22 euros du mètre carré.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la cession à Madame NOIROT Chantal, demeurant 86 rue de Belvoye à Damparis, d'une partie de la parcelle AO 214 située à Damparis pour une surface d'environ 300 mètres carrés ;
- de préciser que cette cession sera réalisée moyennant un prix de 22 euros du mètre carré.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette petite cession ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à Madame NOIROT Chantal sur la commune de Damparis.

NOTICE N° 19 : CESSION DE TERRAIN A LA VILLE DE DOLE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il vous est proposé d'approuver la vente à la Ville de Dole d'une parcelle située aux Mesnils Pasteur, à côté du Centre d'Activités Nouvelles. À l'écran, vous reconnaissez la route nationale, avec devant le bassin de rétention des eaux. Il vous est proposé de vendre cette parcelle de 5 900 mètres carrés au prix de 20 euros du mètre carré à la Ville de Dole. Cette parcelle est destinée à accueillir la future chaufferie biomasse complémentaire à l'existante, qui sera alimentée principalement avec des déchets bois. Ce projet assez ambitieux permettra d'être beaucoup moins dépendant au gaz, car cette nouvelle installation utilisera 90 % d'énergie renouvelable, contre 52 % aujourd'hui. Il permettra également une meilleure maîtrise des prix. Je vous rappelle que la chaufferie actuelle alimente les deux hôpitaux (Louis Pasteur et Saint-Ylie), la moitié du parc social de Grand Dole Habitat, l'hôtel de ville, le complexe sportif. Je ne doute pas que ma collègue Maryline MIRAT, en charge de ce dossier sur la Ville, pourra répondre à vos questions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris l'enjeu. Il s'agit d'implanter une nouvelle chaufferie et de la positionner là où cela a été indiqué. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole revend ce terrain qui avait été acheté historiquement à la Ville de Dole dans les années 90. Avez-vous des questions sur cette cession de terrain ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la Ville de Dole pour l'implantation d'une chaufferie biomasse.

NOTICE N° 20 : PROGRAMMATION D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE EN CENTRE-VILLE DE DOLE - FINANCEMENT

M. PÉCHINOT : Je suis désolé, mais nous allons quand même évoquer le canal Rhin-Rhône. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est inscrite dans le Contrat de Canal Rhin-Rhône qu'elle pilote. Ce Contrat vise non seulement à promouvoir son utilisation par les touristes fluviaux, mais également l'itinérance douce par l'EuroVélo 6 (EV6), et plus globalement à promouvoir les richesses patrimoniales, touristiques et culturelles de l'ensemble de notre communauté d'agglomération, la rendant ainsi plus visible au regard des touristes et des itinérants.

Une étude globale a été lancée à l'initiative de VNF (Voies Navigables de France), qui sera rendue d'ailleurs très prochainement et qui prévoit notamment trois entrées stratégiques sur le parcours du canal Rhin-Rhône, Montbéliard, Besançon et le port de Dole. Bien sûr, des réflexions sont lancées à son sujet, réflexions auxquelles participe la Communauté d'Agglomération du Grand Dole notamment sur la requalification du secteur de l'avenue de Lahr, du Pasquier, les abords du canal Rhin-Rhône et le canal Charles Quint. L'amélioration de l'accueil des plaisanciers de passage, des camping-caristes et des cyclistes empruntant l'EuroVélo 6 renforcerait l'attractivité du port de Dole et contribuerait à développer l'activité touristique du territoire et son commerce.

Dans le cadre de la politique « Action Cœur de Ville de Dole » et en lien avec le Contrat de Canal piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette dernière a décidé de porter une étude qui vise à préciser les opérations de requalification à engager sur les bords du canal Charles Quint et du canal du Rhône au Rhin, le port de Dole, les espaces sportifs du Pasquier et la rue Pasteur de Dole, c'est-à-dire plus généralement la ville basse. Cette étude déclinera de manière pré-opérationnelle les prescriptions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) en cours de révision. Cette étude sera confiée à un prestataire externe et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec le concours de la Ville de Dole. Elle démarrera début 2023 pour une durée d'environ 6 mois. La première phase de travaux pourrait ainsi intervenir en 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

M. le Président : Merci, Jacques de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce projet intéressant ? C'est le début du Contrat de Canal pour cette partie, le Contrat de Canal étant plus vaste. S'il n'y a pas de question particulière sur cette étude qui sera lancée, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la programmation d'une étude pré-opérationnelle en centre-ville de Dole et son financement.

NOTICE N° 21 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : Nous sommes dans le cadre de la délégation de l'aide à la pierre. Vous savez que quatre cessions ont eu lieu dernièrement pour des aides concernant 15 communes que vous avez en annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 388 580 euros de crédits Anah (Agence nationale de l'habitat) délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? C'est bien sûr le déploiement de tout notre contrat habitat. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé.

NOTICE N° 22 : LOGEMENT PRIVE - AIDES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

M. TRONCIN : Nous sommes toujours dans le cadre des aides à la pierre. En complément de ces aides, la collectivité attribuait sur fonds propres, des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne, conformément au règlement d'intervention adopté par délibération du 25 avril 2019 et abrogé le 29 juin 2021. De récents changements apparus nationalement en début d'année 2022 plaident en faveur d'une évolution et du retour du règlement d'intervention de la collectivité en complément des récentes évolutions des règles de l'Anah en faveur de la lutte contre la précarité. Ce dispositif est mis en œuvre du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les orientations de ce nouveau programme d'aides en faveur de l'habitat privé ;
- d'approuver le règlement de l'opération ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Je signerai. Ne vous inquiétez pas. Vous avez compris, ce sont des stratégies pour aider à la rénovation énergétique. Je pense que tout le monde est bien conscient de l'importance que cela représente, surtout pour des habitats difficiles, afin que nous puissions aider les propriétaires et les locataires qui vivent dans ces habitats. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les orientations de ce nouveau programme d'aides pour la rénovation énergétique et la lutte contre l'habitat indigne en faveur de l'habitat privé.

NOTICE N° 23 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS ET DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE

M. TRONCIN : Ce sont 8 opérations qui figurent dans la programmation définitive 2022 et qui concernent 125 logements, dont vous avez les localisations en annexe. Les logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) font l'objet d'une subvention d'État, dont le montant varie selon la localisation du projet, entre 6 000 euros et 7 000 euros par logement. Les crédits affectés à ces opérations sont aussi délégués à la collectivité. Dans le cadre des programmes « Acquisition Amélioration », une prime de 2 000 euros est accordée pour les logements financés en PLAI et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Les opérations en financement PLS (Prêt Locatif Social) n'appellent aucune subvention de l'État.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondants à ces 8 opérations, ainsi que s'agissant des programmes PLAI et PLUS, les subventions d'État s'y rattachant, pour un montant total de 218 000 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'État, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires afférents à la livraison prévisionnelle de chaque opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette confiance pour les signatures. Vous avez vu que cela couvrait les communes de Dole, Tavaux, Damparis et Champvans. C'est évidemment l'application du règlement mis en place avec les bailleurs sociaux. Avez-vous des questions sur ces subventions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde les agréments d'État correspondants aux 8 opérations, ainsi que s'agissant des programmes PLAI et PLUS, les subventions État s'y rattachant, pour un montant total de 212 000 euros.

NOTICE N° 24 : EXONERATION DES COMMERCES ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS – ANNEE 2023

M. MEUGIN : Une exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) peut s'appliquer dans le cas d'activités industrielles et commerciales justifiant d'une redevance gros producteur avec le SICTOM, ou d'un contrat avec une société habilitée pour le transport et l'élimination des déchets vers une filière de traitement adaptée. Depuis octobre 2021, il y a eu

32 nouveaux professionnels justifiant d'un contrat de gros producteurs. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la liste des établissements à exonérer de TEOM pour 2023 telle que présentée en annexe.

M. le Président : Merci. Il s'agit d'une délibération technique que vous connaissez maintenant. Les entreprises ne sont pas assujetties à la TEOM, n'ayant pas, par définition, d'ordures ménagères. En revanche, elles doivent éliminer elles-mêmes leurs déchets et verser une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) le cas échéant si elles choisissent le SICTOM. Avez-vous des questions ?

M. HAMDAOUI : Je voudrais un rappel, car je ne me souviens plus si une procédure existe. Les entreprises exonérées doivent justifier de la gestion de leurs déchets. Une procédure de contrôle est-elle mise en place par le SICTOM ?

M. le Président : Oui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole vérifie. Pour obtenir l'exonération, les sociétés doivent faire une demande écrite d'exonération et joindre leur contrat en cours de signature. Il y en a pour le SICTOM, Suez, ou d'autres.

M. HAMDAOUI : Par exemple, la première ligne est un assureur. J'imagine qu'il n'a pas de contrat avec ce genre de société.

M. le Président : Si, avec le SICTOM. Il paie une redevance et le SICTOM lui ramasse ses déchets. En revanche, il ne paie pas la taxe. Les ordures des « petits » clients sont ramassées comme les autres, mais ils paient en fonction du volume. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je mets au vote. Il s'agit d'approuver la liste des établissements qui ont sollicité l'exonération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des établissements ayant sollicité une exonération dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale gros producteurs pour l'année 2023.

NOTICE N° 25 : INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)

M. ROY : La Commune de Saint-Aubin a souhaité créer des sentiers de randonnées sur son territoire et rejoindre ainsi le réseau déjà existant sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Une des trois boucles passe ainsi sur une parcelle appartenant à l'Agglomération au niveau du gymnase Ernest Gagnoux.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o de prendre connaissance des itinéraires de randonnée non motorisée et hors neige sillonnant le territoire de la Commune de Saint Aubin et notamment sur la parcelle n° 476 ZV 98 ;
- o de solliciter l'inscription du chemin sur la parcelle n° 476 ZV 98 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées auprès du Département du Jura.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

M. VIVERGE : Je me réjouis de ce dossier, car les mobilités douces sont vraiment l'avenir et nous rentrons complètement dans la transition écologique. Cela montre également que Saint-Aubin est aussi un secteur touristique qui permet aux gens de se déplacer d'une façon écologique. Un autre secteur est très intéressant. Je veux parler du Mont-Roland où il y a de nombreuses possibilités de vélo, des chemins de randonnée. Le seul problème là-bas est que l'on est barré par la D905. Les gens de Champvans, Foucherans, Monnières, ou d'ailleurs, qui veulent aller sur le Mont-Roland sont obligés de traverser cette route en courant, parce que c'est vraiment un endroit très dangereux, et il n'y a pas de solution pour la traverser. Nous pourrions imaginer un giratoire, mais je ne vois pas comment nous pourrions le faire à cause de l'emprise. Nous pourrions imaginer une passerelle. Je ne vois pas d'autres solutions que de faire un tunnel sous la D905. Ce n'est pas un projet ni une proposition. Cela peut paraître farfelu, mais je ne vois pas comment faire autrement. Je jette une bouteille à la mer. Il faudrait avoir une réflexion pour imaginer un moyen de traverser cette route.

M. le Président : Je pense que tu as raison. En termes de sécurité, ce n'est pas idéal. À court terme et compte tenu des finances des uns et des autres, j'imagine mal une solution pratique, à moins que toutes les communes aient beaucoup de disponibilités. Cela étant, tu as raison, c'est une réflexion à avoir. Il y aurait peut-être moyen de sécuriser plus en mettant un ralentisseur un peu plus fort, ce que l'on a là où la voie verte traverse l'ex-nationale lorsque l'on va sur Parcey. Ce n'est pas simple. Nous prenons note de cette bouteille à la mer.

De manière plus pragmatique, revenons sur le PDIPR. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'inscription d'un chemin rural au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

NOTICE N° 26 : MISE A DISPOSITION DE PARKINGS POUR EQUIPEMENT EN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – SIGNATURE CODP

M. GAUTHRAY-GUYENET : Il n'y a rien de nouveau. Nous avons signé des conventions avec la société Opale Énergies Naturelles qui a redélégué le marché à la société d'exploitation Opaline. Il nous faut resigner les mêmes conventions avec la nouvelle société. Dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) solaire, la société Opale Énergies Naturelles retenue par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la réalisation de panneaux d'ombrière photovoltaïques sur le parking du gymnase communautaire Ernest Gagnoux à Saint-Aubin et d'ombrières sur le parking de l'aire de covoiturage d'Authume a décidé de confier la réalisation de ces opérations à la société Opaline SAS. Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est invitée à signer pour chaque site une Convention d'Occupation du Domaine Public constitutive de droits réels pour permettre la réalisation des travaux en 2023. Les délais annoncés sont mars/avril 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du transfert des projets photovoltaïques d'Authume et de Saint-Aubin au profit de la société Opaline SAS ;
- d'autoriser Monsieur le président à signer une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels rédigée sur le modèle annexé à la présente délibération.

M. le Président : Merci. C'est très formel. Il s'agit simplement d'un changement d'intervenant, mais aux mêmes conditions que ce qui avait été signé à l'origine. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Ces ombrières ont pris un peu de retard sur Authume. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du transfert des projets photovoltaïques d'Authume et de Saint-Aubin au profit de la société Opaline SAS.

NOTICE N° 27 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE PRET DES MINIBUS

Mme JEANNET : Bonsoir à tous. Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a doté ses accueils de loisirs de minibus qui sont un outil de travail pour nos agents. Néanmoins, il a toujours été convenu qu'on puisse les mettre à disposition des associations qui pouvaient les emprunter uniquement le weekend, hors vacances scolaires. Il y a toujours eu des conditions. Nous avons légèrement renforcé ce règlement, car nous nous sommes aperçus qu'il y avait des abus quant à leur utilisation et surtout quant à la façon de venir les chercher, de les rendre. Tout était compliqué malgré des rappels incessants auprès des associations. Bien entendu, le but est toujours de prêter les minibus, ce qu'il ne faut pas oublier, mais chacun doit respecter ses engagements. Si les associations ne jouaient pas le jeu, nous serions dans l'obligation d'arrêter ce prêt, ce qui n'est vraiment pas le but, le but étant de responsabiliser tout le monde. Je pense que vous l'avez vu et lu sur vos annexes.

Il vous est proposé de valider ce nouveau règlement qui sera applicable au 1^{er} octobre 2022 et qui sera communiqué très rapidement, après le vote, à l'ensemble des présidents d'associations qui avaient l'habitude de réserver ces bus.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ce règlement de prêt ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le règlement d'utilisation des minibus pour une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2022.

M. le Président : L'ordre du jour est terminé. Avant de lever cette séance, avez-vous des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je vous remercie. Je vous précise qu'il y aura une manifestation le 20 octobre prochain justement sur Aéropassion à Gevry, à destination du monde économique. Nous aurons deux intervenants, Madame VERDIER-MOLINIÉ qui va parler du problème des finances

publiques et Monsieur Hubert ANTOINE qui va nous parler de la société YNSECT et des problématiques que peut poser la nourriture humaine dans le monde.

Je vous remercie de votre attention. À bientôt.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Christian CLAIROTTE



Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

